



# Assemblée générale

Distr. limitée  
25 avril 2023  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-sixième session

Vienne, 31 mai-9 juin 2023

### Ordre du jour provisoire annoté\*

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixantième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-deuxième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
14. Exploration de l'espace et innovation.
15. Programme « Espace 2030 ».
16. Questions diverses.
17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

\* Le présent document n'a pas été soumis dans le délai requis conformément à la règle des 10 semaines parce qu'il a fallu attendre la fin de la procédure d'approbation tacite concernant les modalités de la soixante-sixième session du Comité.



## II. Annotations\*\*

### 1. Ouverture de la session

La soixante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'ouvrira le mercredi 31 mai 2023 dans la matinée.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après l'ouverture de la session.

### 3. Déclaration de la présidence

Une fois l'ordre du jour adopté, la présidence fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa soixante-cinquième session.

### 4. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. Les déclarations seront limitées à cinq minutes.

### 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale.

Au paragraphe 19 de sa résolution [77/121](#), l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens permettant de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-huitième session, et elle est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales soient entreprises de manière responsable et en toute sécurité, notamment les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale à cette fin.

### 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixantième session

Conformément au paragraphe 10 de la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, à sa soixantième session, les questions de fond suivantes :

- a) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ([A/AC.105/1279](#), par. 47 à 64) ;
- b) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable ([A/AC.105/1279](#), par. 65 à 79 et annexe I) ;
- c) Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre ([A/AC.105/1279](#), par. 80 à 88) ;
- d) Débris spatiaux ([A/AC.105/1279](#), par. 89 à 114) ;
- e) Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes ([A/AC.105/1279](#), par. 115 à 128) ;
- f) Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite ([A/AC.105/1279](#), par. 129 à 151) ;
- g) Météorologie de l'espace ([A/AC.105/1279](#), par. 152 à 164) ;

---

\*\* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

- h) Objets géocroiseurs (A/AC.105/1279, par. 165 à 183) ;
- i) Viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1279, par. 184 à 208 et annexe II) ;
- j) Rôle futur et méthodes de travail du Comité (A/AC.105/1279, par. 209 à 232) ;
- k) L'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1279, par. 233 à 245) ;
- l) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/1279, par. 246 à 263 et annexe III) ;
- m) Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1279, par. 264 à 274) ;
- n) Débat général sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société (A/AC.105/1279, par. 275 à 295) ;
- o) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1279, par. 296 à 309).

#### *Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales*

Au paragraphe 28 de sa résolution 77/121, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies avaient poursuivi leurs programmes de formation en 2022, elle les a engagés à continuer de promouvoir la participation des femmes à leurs programmes d'éducation, et elle est convenue qu'ils devraient continuer à rendre compte de leurs activités au Comité.

#### *Viabilité à long terme des activités spatiales*

Le Comité sera saisi d'une note du Secrétariat intitulée « Informations et avis soumis à l'examen du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales » (A/AC.105/C.1/L.409/Add.5).

#### *L'espace et la santé mondiale*

La résolution 77/120 de l'Assemblée générale sur l'espace et la santé mondiale a été adoptée le 12 décembre 2022.

#### *Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace*

Le Comité sera saisi du rapport final du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace sur la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, assorti de recommandations en vue d'apporter d'éventuelles améliorations au contenu technique et à la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/C.1/124) (A/AC.105/1279, annexe III, par. 5).

#### *Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.*

À sa soixantième session, le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa soixante et unième session (A/AC.105/1279, par. 300).

Il a noté que la décision sur les modifications à apporter à l'ordre du jour de sa soixante et unième session serait reportée à la soixante-sixième session du Comité (A/AC.105/1279, par. 306).

Il a noté que les dates de sa soixante et unième session seraient confirmées à la soixante-sixième session du Comité ([A/AC.105/1279](#), par. 298).

Le Sous-Comité est convenu qu'à sa soixante et unième session, en 2024, la totalité du créneau normalement réservé à la tenue d'un colloque professionnel serait consacrée à la tenue de l'atelier du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, à la demande de ce dernier et conformément à son plan de travail pluriannuel ([A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice).

## **7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-deuxième session**

Conformément au paragraphe 4 de la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a examiné, à sa soixante-deuxième session, les questions de fond suivantes :

a) Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace ([A/AC.105/1285](#), par. 40 à 54) ;

b) État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ([A/AC.105/1285](#), par. 55 à 72 et annexe I) ;

c) Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications ([A/AC.105/1285](#), par. 73 à 101 et annexe II) ;

d) Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/1285](#), par. 102 à 111) ;

e) Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace ([A/AC.105/1285](#), par. 112 à 122) ;

f) Rôle futur et méthodes de travail du Comité ([A/AC.105/1285](#), par. 123 à 156) ;

g) Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ([A/AC.105/1285](#), par. 157 à 202) ;

h) Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique ([A/AC.105/1285](#), par. 203 à 229) ;

i) Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/1285](#), par. 230 à 246) ;

j) Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial ([A/AC.105/1285](#), par. 247 à 267) ;

k) Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites ([A/AC.105/1285](#), par. 268 à 281) ;

l) Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique ([A/AC.105/1285](#), par. 282 à 290).

*Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique*

Le Comité sera saisi d'un document de travail présenté par l'Australie, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la République de Corée, Singapour, la Thaïlande, la Türkiye et le Viet Nam, contenant un rapport sur l'état de la législation spatiale nationale des pays participant à l'initiative relative aux législations spatiales nationales du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, deuxième phase (A/AC.105/L.336).

*Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique*

À sa soixante-deuxième session, le Sous-Comité juridique est convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session (A/AC.105/1285, par. 285), le Comité devant examiner l'ordre du jour provisoire du Sous-Comité à sa soixante-sixième session, en 2023.

À sa cinquante-huitième session, en 2019, le Sous-Comité a décidé de suspendre provisoirement l'examen du point intitulé « Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace » en attendant la conclusion des travaux du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1203, par. 150). En 2023, le Groupe de travail a finalisé son rapport au Sous-Comité sur les résultats des travaux menés dans le cadre de son plan de travail pluriannuel (A/AC.105/C.1/124).

Le Sous-Comité juridique est convenu, dans l'attente de l'examen de son ordre du jour provisoire par le Comité à sa soixante-sixième session, en 2023, que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait pendant sa soixante-troisième session, en tenant dûment compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable et d'une représentation équilibrée des genres parmi les participantes et participants afin qu'un large éventail de points de vue puisse s'y exprimer, et que l'équipe organisatrice devrait chercher à coopérer à cette fin avec d'autres organismes universitaires intéressés (A/AC.105/1285, par. 289).

## **8. Espace et développement durable**

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-cinquième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et au développement durable sont consignées dans son rapport (A/77/20, par. 284 à 296).

Il sera saisi d'un rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche sur le thème « La durabilité spatiale au service de la durabilité sur Terre » (A/AC.105/1293).

## **9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle**

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-cinquième session sur le point de son ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle » sont consignées dans son rapport (A/77/20, par. 297 à 306).

## **10. L'espace et l'eau**

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-cinquième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et à l'eau sont consignées dans son rapport (A/77/20, par. 307 à 318).

#### **11. Espace et changements climatiques**

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-cinquième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et aux changements climatiques sont consignées dans son rapport (A/77/20, par. 319 à 330).

#### **12. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies**

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-cinquième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies sont consignées dans son rapport (A/77/20, par. 331 à 339).

Le Comité sera saisi du rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) sur les travaux de sa quarante et unième session et de ses 16<sup>e</sup> 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> séances ouvertes (A/AC.105/1291), ainsi que du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace, les orientations et résultats escomptés pour la période 2022-2023 et le renforcement des capacités au service d'un avenir dans lequel chacun aura sa place (A/AC.105/1292).

#### **13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité**

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Il sera saisi d'une note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.408).

Les délibérations relatives au point de l'ordre du jour consacré au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité sont consignées dans son rapport sur les travaux de sa soixante-cinquième session (A/77/20, par. 340 à 365), le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixantième session (A/AC.105/1279, par. 209 à 232) et le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-deuxième session (A/AC.105/1285, par. 123 à 156).

#### **14. Exploration de l'espace et innovation**

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-cinquième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'exploration de l'espace et à l'innovation sont consignées dans son rapport (A/77/20, par. 366 à 387).

Le Comité sera saisi d'un rapport sur le deuxième atelier ONU/Chine sur l'exploration spatiale et l'innovation, organisé dans le cadre du partenariat mondial (A/AC.105/1294).

#### **15. Programme « Espace 2030 »**

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-cinquième session sur le point de son ordre du jour consacré au Programme « Espace 2030 » sont consignées dans son rapport (A/77/20, par. 388 à 404).

## 16. Questions diverses

Le Comité examinera ce point en application du paragraphe 2 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale.

Les délibérations que le Comité a tenues à sa soixante-cinquième session sur le point de son ordre du jour consacré aux questions diverses sont consignées dans son rapport (A/77/20, par. 405 à 429).

### *Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2024-2025*

Au paragraphe 11 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future de ses bureaux et de ceux de ses organes subsidiaires (A/58/20, annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir A/52/20, annexe I, et A/58/20, annexe II, appendice III) qu'elle avait approuvées dans sa résolution 52/56.

Conformément aux mesures relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires, le Comité devrait, à sa soixante-sixième session, parvenir à un accord sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux pour la période 2024-2025.

### *Statut d'observateur permanent auprès du Comité*

À sa soixante-deuxième session, le Sous-Comité juridique a été informé par le Secrétariat de la demande d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par la Société astronomique européenne (A/AC.105/1285, par. 11). Le Comité sera saisi de cette demande pour examen à sa soixante-sixième session.

### *Questions diverses*

Le Comité voudra peut-être, s'il y a lieu, examiner des questions autres que celles énumérées ci-dessus.

## Annexe

### **Calendrier indicatif des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-sixième session\***

1. Le calendrier ci-après présente de manière indicative les dates et heures auxquelles les points de l'ordre du jour seront examinés au cours de la session. L'examen de tous les points pourra être avancé, prolongé ou reporté en fonction des besoins des membres du Comité et des contraintes d'organisation rencontrées au cours de la session.
2. Les réunions avec services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de trois heures par jour pendant toute la durée de la session.
3. Les déclarations seront limitées à cinq minutes. La présidence avertit les délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole et interrompt les déclarations lorsque les cinq minutes allouées sont écoulées. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 4, intitulé « Débat général », peut, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour soient examinés comme prévu.
4. Le Secrétariat téléchargera, en temps utile, les déclarations qui auront été soumises volontairement par les États en vue de leur téléchargement sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au Secrétariat si ces déclarations peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.
5. Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales du Sous-Comité juridique auront la possibilité de se réunir pendant la soixante-sixième session du Comité et de bénéficier de services d'interprétation, comme l'ont demandé le Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1279, par. 208 et annexe II, par. 7) et le Sous-Comité juridique (A/AC.105/1285, par. 202). Le calendrier des travaux du Comité a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui seront convoqués au titre des points 6 et 7 de l'ordre du jour le maximum de temps disponible.
6. Les présentations techniques devraient être limitées à trois par séance, être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Comité et ne pas durer plus de 10 minutes. La présidence devrait signaler aux délégations les dépassements éventuels [A/70/20, par. 357 et A/AC.105/1088, par. 275 c)].
7. Dans un délai d'une semaine après la clôture de la session, les délégations des États membres du Comité pourront formuler des observations d'ordre linguistique sur les rapports des groupes de travail et le rapport du Comité qui auront été adoptés au cours de la session.

---

\* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux, qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour [*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)].

<i>Date</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
<b>31 mai-2 juin 2023</b>		
Mercredi 31 mai	Point 1. Ouverture de la session Point 2. Adoption de l'ordre du jour Point 3. Déclaration de la présidence Point 4. Débat général	Point 4. Débat général Point 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Présentations techniques
Jeudi 1 <sup>er</sup> juin	Point 4. Débat général Point 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixantième session Présentations techniques	Point 4. Débat général Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixantième session Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-deuxième session Présentations techniques
Vendredi 2 juin	Point 4. Débat général Point 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixantième session Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-deuxième session Présentations techniques	Point 4. Débat général Point 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-deuxième session Point 8. Espace et développement durable Présentations techniques
<b>5-9 juin 2023</b>		
Lundi 5 juin	Point 4. Débat général Point 8. Espace et développement durable Point 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales <sup>a</sup> Présentations techniques	Point 4. Débat général Point 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle Point 10. L'espace et l'eau Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales <sup>b</sup> Présentations techniques
Mardi 6 juin	Point 4. Débat général Point 10. L'espace et l'eau Point 11. Espace et changements climatiques Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales <sup>b</sup> Présentations techniques	Point 4. Débat général Point 11. Espace et changements climatiques Point 12. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales <sup>a</sup> Présentations techniques

<i>Date</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
Mercredi 7 juin	Point 4. Débat général Point 12. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Point 13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales <sup>b</sup> Présentations techniques	Point 4. Débat général Point 13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 14. Exploration de l'espace et innovation Réunion du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales <sup>a</sup> Présentations techniques
Jeudi 8 juin	Point 14. Exploration de l'espace et innovation Point 15. Programme « Espace 2030 » Point 16. Questions diverses Présentations techniques	Point 15. Programme « Espace 2030 » Point 16. Questions diverses Présentations techniques
Vendredi 9 juin	Point 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale	Point 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale

<sup>a</sup> Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique se réunira pendant la session conformément au paragraphe 208 du document [A/AC.105/1279](#) et au paragraphe 7 de son annexe II.

<sup>b</sup> Le Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales du Sous-Comité juridique se réunira pendant la session conformément au paragraphe 202 du document [A/AC.105/1285](#).